



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 06 Octobre 2010

Date de la convocation 29 Septembre 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Village des d'Arts OCTON
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christine, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNE Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> M.GARCIA Alain à M.SATGER Jean-Noël, M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.SEGURA René à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, Mme CAZALET Claude à M.VALENTINI Gérald, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.LEBREAU Jean-Jacques à M.GIL Claude.		

Objet : Centre aquatique Intercommunal – Délégation de Service Public - Résiliation du Contrat passé avec la Société Gesclub – Protocole transactionnel.

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire que par délibération du conseil communautaire en date du 3 Février 2010, le conseil communautaire a autorisé le Président à engager les démarches auprès de la société FSL-GESCLUB pour décider de la résiliation de la convention de DSP pour un motif d'intérêt général afin qu'au cours d'un prochain conseil toutes les conséquences financières de la résiliation puissent être exposées préalablement à la décision de résiliation, si elle devait être prise.

Il précise que suite à plusieurs échanges et après avoir concédé à des concessions réciproques, il a été décidé de régler cette résiliation à l'amiable pour aboutir sur la rédaction d'un protocole transactionnel.

Il ajoute que ce document a pour objet de solder définitivement la relation contractuelle entre GESCLUB et la Communauté en procédant à la résiliation du contrat de délégation de service public selon les conditions suivantes.

Il poursuit en indiquant qu'à la signature du protocole, la communauté versera une indemnité forfaitaire d'un montant de 84 000 euros à GESCLUB.

Cette somme sera versée de la manière suivante :

- 30 000 euros à l'issue de la séance du conseil communautaire ;
- 54 000 euros au plus tard le 5 janvier 2011.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de procéder à la résiliation amiable du contrat de DSP, passé avec la Société Gesclub, concernant la gestion du centre aquatique.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel tel que présenté, ainsi que tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.